

## POLITIQUE DE RECONNAISSANCE

### Objectifs

La présente politique vise à encadrer la façon dont ACLAM souligne la contribution des membres de l'équipe de travail, des coordinations régionales et de tout autre personne ayant apporté une contribution remarquable pour la mission d'ACLAM.

### Principe d'application

L'ensemble de ces avantages dépendent des ressources financières de l'organisme et de sa capacité de payer.

### Activités sociales

L'équipe bénéficie d'une activité sociale lors de la période estivale et d'une autre lors de la période entourant le temps des fêtes. Un budget de 60 \$ par personne, par activité est réservé à cette fin et les heures représentant une journée normale de travail sont comptabilisées comme étant travaillées. La direction se garde un droit de regard à ce sujet. Un maximum de deux activités sociales annuelles sont allouées au budget. Les activités sociales sont considérées comme étant obligatoires.

### Anniversaires des activités d'ACLAM

Les anniversaires des programmes ou activités d'ACLAM sont célébrés tous les 10 ans. Le conseil d'administration nomme un comité et prévoit un budget pour souligner l'événement.

### La reconnaissance

Le tableau suivant présente les différents éléments de reconnaissance et leurs valeurs en argent (si application), en fonction des personnes potentiellement ciblées.

Parties prenantes	Reconnaissance offerte				
	ANNIVERSAIRE PROFESSIONNEL (TOUS LES 5 ANS)	DÉPART VOLONTAIRE OU FIN DE MANDAT OU RETRAITE	MARIAGE	NAISSANCE OU ADOPTION	MORTALITÉ (PARENT – ENFANT – CONJOINT)
Membre de l'équipe de travail	25 \$ par année d'implication	25 \$ par année d'implication	100 \$	100 \$	50 \$
Coordination régionale des programmes d'ACLAM	Publication sur nos médias sociaux	10 \$ par année d'implication	50 \$	50 \$	25 \$
Autre personne ayant eu une contribution remarquable pour la mission d'ACLAM par la direction générale	10 \$ par année d'implication	10 \$ par année d'implication	50 \$	50 \$	25 \$

### Prix de reconnaissance Émilien Nadeau

Le Prix Émilien Nadeau existe depuis 2024. L'objectif de ce Prix est de reconnaître l'implication d'une personne qui a contribué au développement des activités culturelles dans les écoles secondaires. Le Prix est remis dans le cadre des activités du Colloque Pour des écoles expressives, qui a lieu tous les deux ans, lors des années paires.

### Sélection des récipiendaires

Un comité est formé pour analyser les candidatures et sélectionner la personne récipiendaire du prix.

### Composition du comité

Le comité est nommé par le conseil d'administration d'ACLAM. Il est composé de quatre (4) personnes, comprenant minimalement une personne du conseil d'administration, une personne de l'équipe de travail et une personne de l'externe.

### Prix offert

Le prix offert est d'une valeur maximale de 500 \$. Le Prix est accompagné d'un discours et d'une publication sur les médias sociaux d'ACLAM.

Politique adoptée par le conseil d'administration d'ACLAM	
Adoption	26 juin 2025 – RCA 25.06.26.07
Prochaine mise à jour prévue : 2029-2030	